

**COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL
N° 08-2026**

SÉANCE DU 22 AVRIL 2026

**Adoption du plan de quartier « Roches-Rochettaz » et renouvellement des infrastructures de l'impasse du ch. des Roches
Clôture d'un compte de crédit d'étude**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

En date du 28 octobre 2020, la Municipalité a procédé à l'ouverture d'un compte de crédit d'étude d'un montant de CHF 50'000.00 TTC (communication N° 07-2020) destiné à couvrir les frais liés au projet cité en titre.

Ce projet, mené en parallèle à l'élaboration du plan de quartier « Roches-Rochettaz », n'a pas été poursuivi à la suite du refus du préavis N° 04-2023 portant sur les modifications du plan d'affectation « Roches-Rochettaz », l'aménagement d'un cheminement piétonnier entre l'impasse du ch. des Roches et l'av. de Rochettaz ainsi que la mise en séparatif et le renouvellement des conduites industrielles. L'adoption du plan de quartier demeure pour sa part en cours de procédure et fait actuellement l'objet de recours devant le Tribunal cantonal.

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder au bouclage du crédit d'étude susmentionné, selon les indications ci-après.

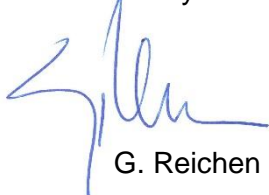
Le coût total dépensé en mandats de prestataires s'est élevé à **CHF 11'047.30 TTC**, soit avec une non-dépense de CHF 38'952.70 TTC.

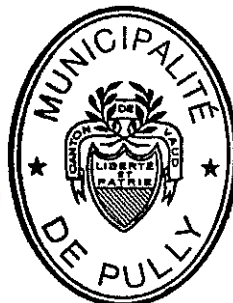
Ce crédit d'étude sera amorti en totalité au 31 décembre 2026.

Communication approuvée par la Municipalité dans sa séance du 15 avril 2026.

Au nom de la Municipalité

Le syndic


G. Reichen



Le secrétaire


S. Cornuz